

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1./ Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes. Toutes autres conditions ne nous engagent qu'après notre acceptation écrite. Aucune clause contraire dans les conditions générales de l'acheteur ne peut déroger aux présentes conditions. Le seul fait de nous passer commande comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

Les présentes conditions commerciales, techniques, de livraison font partie intégrante des présentes conditions de vente. Les conditions générales de vente sont susceptibles d'être complètes par des conditions générales catégorielles ou des conditions particulières de vente dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2./ Commande

Nous établissons un devis sur la base des indications fournis par l'acheteur (destination, environnement, plan, ect..) Ce devis, dûment signé par l'acheteur, vaut commande.

Le contrat n'est définitivement conclu que lorsque nous accusons réception du devis signé.

Dans tous les cas il appartient au client de vérifier le contenu de nos offres et de s'assurer qu'elles correspondent à ses besoins, aux conditions d'emploi prévues et aux conditions de pose du chantier.

3./ Prix

Le prix applicable à un produit est celui de notre tarif en vigueur à la date de la commande ou, à défaut, de celui de l'offre que nous émettons sur la consultation de l'acheteur. Si ce prix subit une modification entre la date de commande et la date de livraison, le nouveau prix applicable sera communiqué à l'acheteur qui, sauf refus exprès dans un délai de huit jours, sera réputé l'avoir accepté.

Sauf convention contraire formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour marchandise vendue et agréée départ usine ou départ de notre entrepôt. Toutes conditions tarifaires de nos produits sont disponibles sur simple demande. Pour toute commande inférieure à 1 500 € ; prix du transport emballage sur étude de prix.

Des frais de facturation de 5 € H.T sont applicables pour toute facture.

4./ Livraison

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même si elles sont expédiées en franco. Nous nous réservons le choix du transporteur.

En cas de livraison sur chantier, l'endroit précis de déchargement, qui devra être clairement précisé par le client sur le bon de commande, devra être accessible par une voie carrossable, sans danger et sans risque. Le client doit assurer et prendre en charge sous sa responsabilité la direction des manœuvres nécessaires pour l'accès et la circulation sur le chantier. Nous déclinons toute responsabilité si un dommage quelconque advenait sur ce chantier par un de nos véhicules de transport, en raison d'un accès difficile ou d'un terrain non approprié. Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du client. Notre Société ne saurait être tenue responsable des conséquences liées à un retard ou à une suspension de livraison dû à des causes indépendantes de sa volonté.

5./ Délais de livraison

Les délais sont donnés en toute bonne foi et à titre indicatif. Tout retard ne peut donner lieu ni à l'annulation des commandes, ni au paiement d'une quelconque indemnité, pénalité ou dommages et intérêts de ce chef.

6./ Condition de paiement

En l'absence d'ouverture d'un compte client, toute livraison devra faire l'objet soit d'un paiement comptant à enlèvement des produits dans notre dépôt, soit d'un virement dans le cas d'une expédition. Par la suite, et sauf clause particulière, nos factures sont payables nettes et sans escompte à 30 jours date de facturation. Tout retard de paiement pourra entraîner l'application d'une pénalité de 10% du montant total de la facture et des intérêts de retard calculés sur la base de trois fois le taux des intérêts légal appliquée par la Banque Central Européenne lors de la dernière opération de refinancement, majorité de 10%.

Conformément aux articles 441-6 du code de commerce et D.441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et d'exiger le paiement de toutes nos créances échues ou à échoir, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Aucune contestation sur la quantité ou la qualité des produits vendus ou sur libellé ou un montant figurant sur la facture, ne peut autoriser le non-paiement d'une facture à son échéance. En cas de livraison partielle, l'absence de livraison complémentaire ou le report de celle-ci ne peut retarder le paiement des produits déjà livrés. Toute réclamation sur le montant d'une facture n'est prise en compte que si elle nous est adressée par écrit dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture.

7./ Réserve de propriété

Les marchandises vendues pas nous restent notre propriété jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur.

8./ Reprise de marchandises

Même en cas de réclamation reconnue par nous comme étant justifiée pour défaut, les produits ne peuvent être repris sans accord préalable. Dans tout cas, qu'il y ait défaut ou non, les produits retournés ne peuvent être acceptés que sous l'emballage d'origine ou un emballage équivalent.

9./ Garantie

En cas de défaut de qualité d'un produit, dûment constaté par nous-mêmes, notre garantie se limite au remplacement pur et simple du produit défectueux (ou, lorsque le remplacement est impossible, au remboursement de son prix), à l'exclusion de toute indemnisation des dommages directs ou indirects subis par l'acheteur ou son personnel ou encore tout tiers du fait de la défectuosité.

Cependant, en cas de vice apparent d'un produit ou de perte constatée lors de la réception par l'acheteur, notre garantie se limite à la mise en jeu de la responsabilité du transporteur affrété par nos soins, et ne s'exerce qu'à condition que l'acheteur émette sur-le-champ des réserves précises et complètes sur le titre de transport, qu'il notifie par acte judiciaire ou de lettre recommandée dans un délai de trois jours à compter de la réception des réserves motivées à l'encontre du transporteur, et qu'il nous fasse part de sa réclamation dans un délai de huit jours à compter de la réception.

De même, en cas d'enlèvement en magasin ou de livraison par nos soins, tout vice apparent ou toute différence de quantité à la commande doit être relevé immédiatement par l'acheteur et entraîner :

- soit un refus d'enlèvement ou de livraison pour les produits viciés,
- sois l'émission de réserves précises et complètes sur le bon d'enlèvement ou de livraison, confirmées par une réclamation écrite dans un délai de huit jours, pour toute contestation sur la quantité. A défaut, la délivrance de produits est réputée conforme à la demande et aucune réclamation ultérieure de l'acheteur ne sera admise.

10./ Litiges

Tous les litiges pouvant naître de ce contrat seront soumis à l'arbitrage du tribunal de commerce de Saint-Nazaire quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.